ab7 Industries

FICHE TECHNIQUE DU NEUTRALISANT D'ODEURS TEXTILES ECOGENE

(réf. 063719)

ANTI-BACTERIEN
Tabac, friture, transpiration…
Rideaux, canapés, voitures, chaussures

La formule du ***Neutralisant d'odeurs ECOGENE*** est spécialement conçue pour supprimer les odeurs qui imprègnent différents supports textiles. Cette composition discrètement parfumée, contient également un désinfectant qui détruit les bactéries responsables d'odeurs désagréables.
Le ***Neutralisant d'odeurs ECOGENE*** agit efficacement sur plusieurs sources de mauvaises odeurs : tabac, friture, sueur, urines…
Le ***Neutralisant d'odeurs ECOGENE*** ne dégrade pas les textiles. Il convient parfaitement aux tissus d'ameublement (canapés, fauteuils, nappes, rideaux…) et textiles des vêtements (pulls, vestes, pantalons…). Il élimine aussi définitivement les mauvaises odeurs imprégnant l'intérieur des véhicules (sièges, moquettes et tapis de sols…etc).

Composition

Contient du chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 9,6 g/L
Tensioactifs non ioniques : moins de 5%
Produit biocide : TP2

Propriétés et caractéristiques

- Aspect du produit : liquide limpide, incolore, moussant. Légère odeur agréable.
- pH à 20°C : 3 - 5
- Densité : environ 0,98

Mode d'emploi

Après avoir mis en service la gâchette, pulvériser à environ 30 cm de la cible jusqu'à l'humidification du textile.
Pour les odeurs persistantes, ne pas hésiter à renouveler l'opération.
Néanmoins, pour les tissus délicats, il est conseillé de réaliser préalablement un essai sur une partie non visible.

Emballage

Flacon plastique pulvérisateur de 500 ml.

Consignes de sécurité

Nocif pour les organismes aquatiques – Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement – Conserver hors de la portée des enfants – Eviter le rejet dans l'environnement – Eliminer l'emballage vide (rincé) et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera proscrit – Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.